

■ **Compagnie du Chemin de Fer Régional du Val-de-Travers**, à Fleurier, CH-645-1000188-2 (FOSC du 01.12.1999, p. 8149). Société dissoute sans liquidation au sens de l'article 748 CO. Les créanciers ayant été payés ou ayant reçu des sûretés, la société est radiée.
Journal no 72 du 11.01.2005
(02644698 / CH-645.1.000.188-2)